

---

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

---



Commune de MONTANAY

**Police du stationnement  
Extrait du registre des arrêtés du Maire**

Commune de MONTANAY  
Arrêté temporaire n°2025-56  
Objet: Chemin de Bellevue

**Le Maire de MONTANAY**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°), L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;  
**VU** le Code de la Route ;  
**VU** le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la demande de la SCI CALIFORNIA LOVE en date du 24 juin 2025, il y a lieu de règlementer provisoirement le stationnement et la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le temps des travaux :

- Le chemin de Bellevue sera fermé à la circulation du 03/07/2025 au 04/07/2025 depuis l'intersection avec la rue du Panorama 69250 Montanay SAUF RIVERAINS.
- Le stationnement sera interdit des deux côtés du chemin de Bellevue
- Tous les véhicules nécessaires à la réalisation du chantier sur la parcelle 69284A154 156 rue du panorama seront autorisés à circuler sur le chemin de Bellevue.
- les véhicules d'un poids total roulant supérieur à 3.5 tonnes seront autorisés à circuler sur le chemin de Bellevue.

**ARTICLE 2 :**

Le balisage sera mis en place par le demandeur.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay

Fait à Montanay, le 30/06/2025

Le Maire  
Gilbert SUCHET

